



*Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies
et des organisations internationales à Vienne*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
61^{ème} session (28 mars – 8 avril 2022)

**Point 6 - État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à
l'espace**

Le 28 mars 2022

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

Comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration sous le point débat général, la France exprime le souhait que les grands traités des Nations Unies encadrant les activités spatiales fassent l'objet d'une adhésion universelle et d'une application rigoureuse. En effet, cela est une première étape essentielle pour assurer le respect des trois grands principes qui doivent régir les activités spatiales que sont la liberté d'accès à l'espace pour des utilisations pacifiques, la préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite et la prise en compte des intérêts de défense et de sécurité des Etats dans l'espace.

Je tiens notamment à rappeler l'attention particulière que la France porte à l'immatriculation des objets spatiaux au titre de la Convention du 14 janvier 1975 sur l'immatriculation. Nous attachons ainsi une importance particulière la ratification de cette Convention par le plus grand nombre possible d'Etats. La France appelle également de ses vœux la mise en œuvre effective de cet instrument par l'ensemble des Etats et les encourage à adopter des mécanismes internes en la matière.

Conformément à l'article IV de la convention de 1975, la France a ainsi transmis au Bureau des Affaires spatiales la liste des satellites immatriculés par la France ou lancés depuis son territoire en 2021 comme elle le fait chaque année. Elle a ainsi lancé 16 objets spatiaux, soit 9 satellites, dont 1 EUTELSAT et 7 éléments lanceurs en 2021.

Elle tient également à jour un Registre national d'immatriculation des objets spatiaux.

Comme elle aura l'occasion de le rappeler lors de cette session du sous-comité juridique, ma délégation confirme sa volonté de soutenir le développement des lois spatiales nationales qui permettent la mise en œuvre des principes régissant les activités spatiales en se tenant à la disposition du Bureau des Affaires Spatiales comme des Etats membres à cette fin. Début 2022, la France a ainsi contribué à deux formations sur l'immatriculation des satellites dans le cadre du projet Space Law for New Space Actors, au Rwanda d'une part et dans la zone Indopacifique d'autre part. Nous souhaitons continuer ces projets.

Je vous remercie de votre attention./.